ANNEXE 6

Annonces légales

La Semaine

AVIS IMPORTANT

Pour le département des Hautes-Pyrénées, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 1,78 € par mm/col de 40 signes et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions.

Annonces administratives

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de [illegible] et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires de captage au profit de la commune d'Azet

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de [illegible] et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune d'Azet, est ouverte du mardi 13 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie – Cité Reffye - 10 rue Amiral Courbet - CS 11336 - 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgseffers.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie d'Azet aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y adresser toute correspondance à M. Richard DAYEZ, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le mardi 13 juillet, de 10h à 12h, et le vendredi 30 juillet, de 10h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie d'Azet et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html.

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-8 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 21 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Sibylle SAMOYAULT
2100004

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'Autorisation Environnementale "Loi sur l'Eau" pour la réalisation de travaux de mise en conformité de la plateforme aéroportuaire Tarbes Lourdes Pyrénées sur le territoire des communes d'Azereix, Juillan, Lanne, Louey et Ossun par le Syndicat Mixte « PYRENIA »

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique est ouverte, en mairie de Juillan, durant 52 jours consécutifs, du 21 juillet 2021, 9 h 00 au 10 septembre 2021 inclus jusqu'à 17 h 00, au titre de la demande d'autorisation environnementale susmentionnée, tenant lieu également d'autorisation de défrichement, déposée par le Syndicat Mixte de la zone aéroportuaire Tarbes Lourdes Pyrénées PYRENIA.

Les communes concernées par cette enquête sont Azereix, Juillan, Lanne, Louey et Ossun.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès de la personne responsable du projet : M. Pascal LE HOUILLEUR, Directeur Général du Syndicat Mixte PYRENIA - tél. : 05 62 32 56 51 – courriel : syndicat.mixte@pyrenia.fr – adresse : Aéroport TLP – BP 3 – 65290 JUILLAN.

Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ, clerc de commissaire priseur, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête, comportant notamment la demande d'autorisation de défrichement, l'étude des incidences environnementales du projet, ainsi que l'arrêté préfectoral portant décision sur la demande d'examen au cas par cas, sera mis à la disposition du public :

- sur support papier :
* à la mairie de Juillan, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit lundi, mardi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et jeudi de 13 h 30 à 17 h 00.
- en version dématérialisée :
* sur un poste informatique en libre accès à la mairie de Juillan, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux susmentionnés ;
* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Juillan ;
- envoyées par courrier à l'attention de « Mme Sandrine GONNEAU-DELBOSQ, commissaire enquêtrice », à la mairie de Juillan, siège de l'enquête publique (34 bis rue Maréchal Foch 65290 JUILLAN) ;
- transmises par courriel à pref-[illegible]-aeroport-tlp@hautes-pyrenees.gouv.fr

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne peuvent excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés à la mairie de Juillan seront annexés au registre d'enquête. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 17 h 00, le vendredi 10 septembre 2021, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice recevra le public lors des permanences organisées en mairie de Juillan :
- le mercredi 21 juillet de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 3 août 2021 de 15 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 2 septembre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 10 septembre 2021 de 14h00 à 17 h 00.

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice [illegible] au Préfet des Hautes-Pyrénées son rapport et ses conclusions [illegible] en mairie de Juillan ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement) et sur le site internet des services de l'Etat (http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html) où ils seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier, des observations émises ainsi que du rapport et des conclusions auprès de la préfecture (Pôle Environnement et Procédures Publiques – Place Ch. de Gaulle – 65013 Tarbes cedex 9).

A l'issue de cette enquête, le Préfet des Hautes-Pyrénées sera l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale sollicitée, assortie de prescriptions, conformément aux articles R.181 39 et suivants du code de l'environnement ou prendre une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le 24 juin 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,
Signé Sibylle SAMOYAULT
2100040

Modifications

KINE PAYS DES GAVES

Société civile de moyens
au capital de 120 euros
Siège social : 4 avenue Charles de Gaulle
Résidence les Floralies
65400 ARGELES-GAZOST
[illegible] RCS TARBES

Aux termes d'une délibération en date du 5 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a, d'une part, décidé d'autoriser la cession de parts intervenue entre Monsieur Alain LOUEY, cédant, et Madame Marine GENISSON, cessionnaire et d'agréer Madame Marine GENISSON en qualité de nouvelle associée à compter du 1er juillet 2021 et, d'autre part, de nommer Madame Marine GENISSON, demeurant au 265 chemin Aumitos, 65400 GEZ, en qualité de nouveau gérant à compter du 1er juillet 2021 et ce, pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de TARBES.

Pour avis
La Gérance
2100005

avocats
LEGIGARONNE
AVOCATS À LA COUR
Spécialistes en droit des sociétés en droit fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 AGEN

SNC LE PASSAGE

Société en nom collectif
Siège : 67, boulevard de la République
47000 AGEN
448 470 740 RCS AGEN

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 Avril 2021 il résulte que :
- Monsieur Bruno MARTY, demeurant à 47270 SAINT PIERRE DE CLAIRAC – 4068 Route d'Agen - Lieu-dit Roudigou Del Bos » a été nommé gérant de la société, à compter du 1er Mai 2021 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Christel MARTY démissionnaire.
- Le siège social a été transféré à 65500 VIC EN BIGORRE, 1, rue Edmond Duco, avec effet au 1er Mai 2021 ; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège.
- Suite à ce transfert, les mentions de la société sont désormais les suivantes : Dénomination : SNC LE PASSAGE - Forme : Société en nom collectif - Capital : 1000 €, divisé en 100 parts de 10 euros chacune - Siège : 65500 VIC EN BIGORRE, 1, rue Edmond Duco
- La société a pour objet : L'exercice d'une activité de presse, papeterie, librairie, carterie, vente d'articles de fumeurs et bimbeloterie, cadeaux, tabletterie, bazar, loto et jeux divers, pêche et cartouches auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local à VIC EN BIGORRE, 1 rue Edmond Duco.
[illegible] (...)
Les activités commerciales de l'objet [illegible]. La société [illegible] l'ensemble des activités.
DURÉE : Trente ans, à compter de son immatriculation au RCS, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
[illegible] SAINT PIERRE DE CLAIRAC
Madame Christel MARTY demeurant 4068 route d'Agen, lieu-dit "Roudigou Dellas" 47270 SAINT PIERRE DE CLAIRAC
Gérance : exercée par Monsieur Bruno MARTY, associé
La société était immatriculée à l'ancien siège 448 470 740 RCS AGEN
Elle sera désormais immatriculée au nouveau siège sous le numéro 448 470 740 RCS TARBES
2100190

LAPEYRE & MAREK
Avocats Associés
15 bis rue Bayard - 64000 PAU
Tél. 05.59.33.75.63

TOURMALET-BIKES

Société à responsabilité limitée
au capital de [illegible] euros
Siège social : LUZ-SAINT-SAUVEUR (65120)
19, rue des Moulins,
[illegible] RCS TARBES

Aux termes d'une AGO du 22/06/2021, il a été décidé de désigner, en qualité de Co-Gérante à durée indéterminée à compter du même jour, Madame Christelle LAVALOU, née le 16 Septembre 1969 à MONTREUIL, de nationalité française, demeurant à LUZ-SAINT-SAUVEUR (65120) – 19, rue des Moulins.
Mention sera faite au RCS DE TARBES.

Pour avis,
2100000

NON RENOUVELLEMENT CAC

Aux termes d'un procès verbal en date du 16 avril 2021, les associés de la société BEA, SAS au capital de 4.514.500 € sise à Ibos (65420) Route de Pau immatriculée au RCS de Tarbes sous le n° 477 916 225, ont décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes, à savoir :
- En qualité de titulaire : Marc BERASALUCE demeurant à Laloubère (65310) 3 Place du Bezitu.
- En qualité de Suppléant : Alain CLERMONTELLE demeurant à Tarbes (65000) 17 Promenade du Pradeau.
Pour avis au RCS Tarbes
2100000

avocats
LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 AGEN

SCI MARTY-FRANCES

Société Civile
Siège : 11, Avenue de [illegible],
[illegible]
[illegible] RCS [illegible]

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 Mai 2021 le siège social a été transféré à 65500 VIC EN BIGORRE, 1, rue Edmond Duco, avec effet au 1er Juin 2021 ; la société ne conservant plus aucune activité à l'ancien siège.
Suite à ce transfert, les mentions de la société sont désormais les suivantes :
DÉNOMINATION : SCI MARTY-FRANCES
FORME : Société Civile
CAPITAL : 1000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, représentant des apports en numéraire.
SIÈGE : 1, rue Edmond Duco – 65500 VIC EN BIGORRE
OBJET : La société a pour objet : L'acquisition en pleine propriété, usufruit ou nue-propriété, la construction, la propriété, la prise à bail ou à crédit-bail, l'administration et l'exploitation et la gestion par bail, la location ou autrement de tous biens immobiliers et, à titre exceptionnel, la fourniture et de garanties et l'octroi de prêts à ses associés. Et généralement, toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
DURÉE : Soixante années à compter de l'immatriculation sauf dissolution anticipée ou prorogation.
[illegible]
RCS TARBES
2100072

SELARL FABIENNE BARBECHE
[illegible]
[illegible]
Tél : 05.59.40.15.94

LD

Société à responsabilité limitée
au capital de 3000 €
Siège social : 62 Rue Saint Jean
65000 TARBES
RCS TARBES [illegible]

Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2021, les associés de la société LD ont décidé, à compter de cette date, conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.
Mention sera faite au RCS de TARBES.
2100013

SELARL FABIENNE BARBECHE
Société d'Avocat
11 Place de la Libération
64000 PAU
Tél : 05.59.40.15.94

SARL LA FOCH

Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 €
Siège social : 62 Rue Saint Jean
65000 TARBES
RCS TARBES : [illegible]

Aux termes de l'assemblée générale en date du 25 juin 2021, les associés de la société LA FOCH ont, à compter de cette date, pris acte de la reconstitution des capitaux propres et ont décidé de poursuivre l'exploitation de la société.
Mention sera faite au RCS de TARBES.
2100031

Rectificatif à l'annonce parue dans LA SEMAINE DES PYRENEES le 13 mai 2021, concernant la constitution de la société CARMENJU-OLIVENCIA société par actions simplifiée au capital de 100 euros – 38 rue Charles Manciet 65420 IBOS en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Tarbes. Il fallait lire :
PRESIDENT : Jordan-François (et non Jordan) OLIVENCIA demeurant 38 rue Charles Manciet 65420 IBOS.

Pour avis, le président.
2100000

WALLON MARCADAU

30 rue du Canaou 65400 ARRENS MARSOUS Capital : 7500 € RCS Tarbes 519 792 105. Par A.G.E. du 26/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue Marie Noël 65000 TARBES à compter du 26/06/2021. L'article des statuts est modifié en conséquence. Formalités légales : RCS Tarbes
2100040

BATISUD-PENETRES, SAS au capital de 3000€ Siège social : 2 bis Route du Stade 65320 LUQUET 892601378 RCS TARBES Le 10/05/2021, les associés ont : décidé de transférer le siège social au 315 route de Rocbaron 83390 PUGET VILLE à compter du 27/05/2021 ; Radiation au RCS de TARBES Inscription au RCS de TOULON
2100000

Constitution

SAS ALVAREZ NOTAIRE 65

Capital de 1000,00€
Siège social : MAUBOURGUET (65700)
15 rue Georges Clémenceau

IMMATRICULATION SAS ALVAREZ NOTAIRE 65

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 juin 2021, a été constituée la société par action simplifiée dénommée « SAS ALVAREZ NOTAIRE 65 », siège social : MAUBOURGUET (65700), 15 rue Georges Clémenceau.
Capital social : 1.000,00, divisé en 1000 parts sociales d'UN EURO (1,00€) chacune, numérotées de 1 à 1000.
Objet social : La société a pour objet l'exercice de l'activité de notaire dans l'office MAUBOURGUET.
Elle peut acquérir ou prendre à bail tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice par ses membres de leurs fonctions de notaire associé ou devant servir notamment au logement de chacun ou du personnel de la société [illegible]
[illegible] notaire [illegible] demeurant à CASTELSARRASIN (82100), 2 rue Edouard Herriot.
Né à AGEN (47000), le 07 avril 1982.
2100000

[illegible]
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

HOTEL THIEBAULT TRAITEUR

Nom commercial et enseigne : HOTEL RESTAURANT SANDRINA
Siège social : 11 Rue des PYRÉNÉES – 65 100 LOURDES
Objet : La propriété et l'exploitation sous toutes ses formes de tous commerces concernant l'hôtellerie, la restauration, les débits de boissons, café, bar, brasserie, location de salle et traiteur
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital : 300 euros constitué uniquement d'apports en numéraire
Cession des actions : La cession et la transmission des actions sont soumises à l'agrément de la majorité simple de la collectivité des actionnaires
Président : Monsieur Laurent THIEBAULT, demeurant 11 rue des Pyrénées 65 100 LOURDES, pour une durée illimitée
Immatriculation de la société au RCS de TARBES

Pour avis, le Président
2100000

Successions vacantes

Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de M. BRUNELIER GERARD décédé le 16/02/2020 à BANERES DE BIGORRE (65) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0318085078.
2100028

La Semaine des Pyrénées

AVIS IMPORTANT

Pour le département des Hautes-Pyrénées, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, **à 1,78 € par mm/col de 40 signes** et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitutions.

Annonces administratives

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de Berdest et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires de captage au profit de la commune d'Azet

Le public est informé que, par arrêté préfectoral [illegible] tion d'utilité publique de la dérivation des eaux de la source de Berdest et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profit de la commune d'Azet, est ouverte du mardi 13 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus.

Toute information peut être demandée à la délégation départementale des Hautes-Pyrénées de l'Agence Régionale de Santé Occitanie – Cité Administrative – 10 rue Amiral Courbet – [illegible] – 65013 Tarbes 9 (ars-oc-dd65-pgas@ars.sante.fr).

Le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à la mairie d'Azet aux jours et heures d'ouverture des bureaux et y [illegible] chard DAYEZ, commissaire enquêteur, qui tiendra ses permanences le mardi 13 juillet, de 10h à 12h, et le vendredi 30 juillet, de 10h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, à la mairie d'Azet et à la Préfecture (Pôle environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [illegible]

En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité.

Fait à Tarbes, le 21 juin 2021

Pour le préfet et par délégation, La Secrétaire Générale, [illegible]

2169088

PREFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP)

Communes de Barèges, Betpouey, [illegible]

Le public est informé que par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021, a été prescrit :
- les plans de prévention des risques naturels prévisibles des communes de Barèges, Betpouey, Esquièze-Sère, [illegible] Viey.

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral est tenu à la disposition du public [illegible] tuelles d'ouverture des bureaux :
– à la Mairie concernée
– au siège des communautés de communes respectives,
– à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
– à la Direction Départementale des Territoires.

Tarbes, le 7 juillet 2021

[illegible]

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

- Redéfinition du site classé du « bassin du gave de Cauterets comprenant les vallées des gaves du Lutour, de Gaube, de Jéret, du Marcadau et du Cambasque »,
- Création du Site patrimonial remarquable-Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (SPR-AVAP) de Cauterets,
- Création d'un périmètre délimité des abords (PDA) des monuments historiques de Cauterets
Sur le territoire des communes de Cauterets, Soulom, Estaing, Arcizans-Avant et Pierrefitte-Nestalas.

Le public est informé que, pendant 33 jours consécutifs, du jeudi 8 juillet 2021, 9h jusqu'au lundi 9 août 2021, 17 h, une enquête publique unique portant sur les projets susmentionnés est ouverte sur le territoire des communes de Cauterets, Soulom, Estaing, Arcizans-Avant et Pierrefitte-Nestalas.
Toute information sur ces dossiers pourra être sollicitée auprès de leurs responsables :
- pour la redéfinition du classement : Responsable : DREAL Occitanie - Direction de l'Aménagement - Département sites et paysages ouest - contact : genevieve.sasia@developpement-durable.gouv.fr - 07 63 11 91 93
- Pour le site patrimonial remarquable : Responsable : mairie de Cauterets - contact : maire@ville-cauterets.fr
- Pour le périmètre délimité des abords : Responsable : DRAC d'Occitanie - contact : [illegible]

La mairie de Cauterets est désignée siège d'enquête. Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête seront consultables gratuitement :
- sur support papier en mairies de Cauterets, Soulom, Estaing, Arcizans-Avant et Pierrefitte-Nestalas, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, [illegible]
- sur un poste informatique en libre accès à la mairie de Cauterets, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html

[illegible] au projet pourront, durant la stricte durée susmentionnée de l'enquête, être :
- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Cauterets et de Soulom;
- envoyées par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur, en mairie de Cauterets (1, place Georges-Clemenceau 65 110 Cauterets), siège de l'enquête publique ;
- [illegible] sages ne pourront excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant.
Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête (mairie de Cauterets) et mises en ligne sur [illegible] l'adresse précitée et communiquées au commissaire-enquêteur. Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 17h le lundi 9 août 2021, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.
[illegible] la retraite, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations [illegible] :
- le jeudi 8 juillet de 9h à 12h, en mairie de Cauterets
- le samedi 24 juillet de 9h à 12h en mairie de Cauterets
- le mercredi 28 juillet de 14h à 17h en mairie de Soulom
- le lundi 9 août de 14h à 17h en mairie de Cauterets.

[illegible] rendra ses rapports et ses conclusions motivées sur les projets. Ces documents seront déposés, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Préfecture des Hautes-Pyrénées (Pôle Environnement), dans les mairies de Cauterets et de Soulom où le public pourra en prendre connaissance et consultables sur le site internet des services de l'État des Hautes-Pyrénées ([illegible]-des-enquetes-clotures-r126.html).
Les personnes intéressées pourront obtenir communication des dossiers ainsi que des rapports et des conclusions, à leurs frais, en s'adressant à la Préfecture (BAIa Environnement - Place Charles de Gaulle - BP 61350 – 65013 Tarbes Cedex 9).

Au terme de l'enquête et des différentes consultations prévues dans le cadre des procédures :
- le préfet des Hautes-Pyrénées soumettra le projet de redéfinition du site classé assorti d'éventuelles propositions d'ajustement du périmètre, à l'avis de la commission départementale des sites et des paysages. La décision de classement sera prise par décret en conseil d'État après consultation de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.
- la commune de Cauterets, autorité compétente en matière de PLU, approuvera la création du Site patrimonial remarquable-Aire de mise en valeur de l'architecture de Cauterets, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.
- le préfet de région prendra un arrêté de création du périmètre délimité des abords de Cauterets, éventuellement modifié, pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

Fait à Tarbes, le 31 mai 2021

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale
Sibylle SAMOYAULT

2168513

Dissolution cloture

Cabinet SUISSA
Avocat
64000 PAU
[illegible]
stephanesuissa@wanadoo.fr

DIAM'S 65

SAS au capital de [illegible] €
[illegible]

AVIS DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Par décision du 12.07.2021, l'associé unique personne morale a décidé, conformément à l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société à compter du même jour. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société au profit de la Société SOCIETE NOUVELLE PATBOU, associée unique personne morale, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les Oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Stéphane SUISSA, Avocat, demeurant 6 place Gramont, 64000 PAU.

Fonds de commerce

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23.04.2021 fait à BAGNERES DE BIGORRE, Monsieur Henri [illegible] né le 01.07.1960 à BAGNERES DE BIGORRE (65), de nationalité française demeurant 3 rue Marcellin Duclos à BAGNERES DE BIGORRE (65200) et immatriculé au [illegible] a confié à la SARL LS PROXICOM, au capital de 150 259 €, dont le siège social est sis LA MONGIE 26 Av du Tourmalet – Résidence Plein Ciel - 65200 BAGNERES DE BIGORRE, immatriculée au RCS de TARBES sous le numéro 818 674 749, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché situé à LA MONGIE 26 Av du Tourmalet - Résidence Plein Ciel - 65200 BAGNERES DE BIGORRE, connu sous l'enseigne « Carrefour Montagne », pour une durée de trois mois à compter du 16.06.2021 jusqu'au 16.09.2021.
Pour unique avis.

2170282

Modifications

PRIVILEGE AUTO 65

Société par actions simplifiée
Siège social : 4 Rue Val D'Adour
[illegible]

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du [illegible] Anthony DEVISY, de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas procéder à son remplacement.

2170368

compagnie fiduciaire
expert-comptable commissaire aux comptes

CARLU DISTRIBUTION

SARL transformée en SAS
Au capital de 11 100 €
Siège social : [illegible]
[illegible]

AVIS DE TRANSFORMATION

Par AGEX du 05/07/21, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 C. Com, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 11 100 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Jean-Marie CARLU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT : Jean-Marie CARLU [illegible] AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES, commissaire aux comptes titulaire est confirmée dans ses fonctions.

LS PROXICOM

SARL au capital de 150 259 €
Siège social : 13-14 rue Jeanne d'Albret 64300 ORTHEZ
Transféré au : LA MONGIE - 26 avenue du Tourmalet - Résidence Plein Ciel
65200 BAGNERES DE BIGORRE
818 674 749 RCS TARBES

[illegible]
- transférer le siège social du 12-14 rue Jeanne d'Albret, 64300 ORTHEZ à BAGNERES DE BIGORRE (65200) - LA MONGIE - 26 avenue du Tourmalet - Résidence Plein Ciel, à compter du 08.06.2021,
- modifier l'objet social par : Exploitation de fonds de commerce de type Supermarché sis à BAGNERES DE BIGORRE (65200) - LA MONGIE - 26 avenue du Tourmalet - Résidence Plein Ciel, à l'enseigne « Carrefour Montagne », ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre,
et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.
La Société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 818 674 749 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TARBES.
Gérance : M. Laurent [illegible], demeurant 10 Rue Jean Jaurès 64300 ORTHEZ.

THEMIS CONSEILS
[illegible]
Société d'Avocats
102 AVENUE JEAN RIEUX
31500 TOULOUSE

SCALA TARBES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
À ASSOCIÉ UNIQUE
AU CAPITAL DE [illegible] €
[illegible]

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2021, il a été décidé de nommer en qualité de [illegible] DE L'ARIEGE, société par actions simplifiée au capital de [illegible] €, dont le siège social est situé rue Victor Hugo BP 121 [illegible] à FOIX (09003) Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FOIX sous le numéro [illegible] 222, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, [illegible] au cours du 1er semestre 2027. Mention sera faite au RCS de TARBES. Pour avis.

Nathalie ROCA-LAREYNIE et Cyrielle TISNE

Notaires associés
SELARL
Capital de 136.200,42 Euros
Siège à ARGELES GAZOST 65400
5 Avenue de la Marne
RCS TARBES [illegible]

Aux termes d'un acte reçu par Maître Franck CARNEJAC notaire à TARBES le 7 avril 2021, enregistré à TARBES le 15 avril 2021 sous les références 6504P01 2021 N 00301, il a été procédé aux modifications suivantes :
- dénomination de la société : « Nathalie ROCA-LAREYNIE et Cyrielle TISNE notaires associés » ;
- nomination d'un co-gérant : Madame Cyrielle TISNE demeurant à SAINT-SAVIN 65400 3 place du castillou, - née le 08 août 1986 à PAU 64 -, pour une durée non limitée.

Pour avis – le gérant.

JNM

SARL au capital de 5000 € Siège social : 56 Allées d'Etigny 31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON RCS TOULOUSE 508290764 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du [illegible], il a été décidé de transférer le siège social au 5 Rue Cap de Ville 65370 TROUBAT à compter du [illegible] TROUBAT, de modifier l'objet social comme suit : Vente de jouets et jeux neufs occasion et collection par internet, vente ambulante, organisation d'expositions, d'événements, boutique éphémère et tout moyen existant ou à venir, d'augmenter le capital social pour [illegible] au RCS de TOULOUSE et immatriculation au RCS de TARBES.

Constitution

PIZZERIA LE FLORIDA

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 quai de la neste
65240 ARREAU

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée [illegible] les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : PIZZERIA LE FLORIDA
Siège social : 1 quai de la neste, 65240 ARREAU
Objet social : Vente sur place et à emporter de pizzas, sandwichs, salades, [illegible]
Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Christine CANCE, demeurant [illegible] 65170 ST LARY SOULAN, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Tarbes

Pour avis
La Gérance
2169989

Aux termes d'un acte SSP en date à HIIS du 09-07-2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale :

LUNHAI

siège social : 160, rue de la Nougadère, 65200 HIIS. Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de plusieurs maisons et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la société, l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement [illegible] Durée de la Société : 99 ans. Capital social : 100 € constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Christophe [illegible] demeurant à ODOS (65310) 21 bis rue de l'Arbizon et Monsieur Johann [illegible] demeurant à HIIS (65200) 160, rue de la Nougadère. Cessions de parts : agrément [illegible] dans tous les cas. Immatriculation de la Société au RCS de TARBES.

Pour avis. La Gérance.